



Économiser
l'énergie à la maison

castorama

Fiche technique :

Énergies renouvelables

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi les énergies renouvelables sont importantes ?

Les énergies renouvelables sont des ressources énergétiques qui se renouvellent naturellement à l'échelle du temps humain, comme le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau ou la biomasse. Elles peuvent être utilisées pour chauffer (par exemple avec une pompe à chaleur, qui capte les calories dans l'air) et/ou pour produire de l'électricité (avec des panneaux photovoltaïques).

On observe une hausse de l'usage des énergies renouvelables à la maison. En France, par exemple, la capacité des systèmes d'énergie photovoltaïque résidentiels a été multipliée par plus de 4,7 fois entre 2010 et 2022.⁽¹⁾

C'est une bonne nouvelle, car produire de l'énergie renouvelable génère moins d'émissions de CO² que brûler des carburants fossiles.

Les pompes à chaleur sont évoquées au sein de cette fiche "énergies renouvelables" car l'énergie qu'elles produisent est issue de sources renouvelables. Mais comme elles ont encore besoin d'électricité pour faire fonctionner la pompe, elles sont incluses aussi dans la fiche technique Chauffage.



castorama

Si une maison est équipée de panneaux photovoltaïques, utiliser des appareils électriques (par exemple lave-linge et lave-vaisselle) en journée peut contribuer à l'utilisation de l'électricité produite. C'est ce qu'on appelle l'autoconsommation. Le recours à une batterie de stockage solaire permettra de stocker l'électricité produite en surplus pour pouvoir la consommer plus tard.

Critère 1 :

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Économiser l'énergie à la maison - Énergies renouvelables**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Économiser l'énergie à la maison - Énergies renouvelables**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

1. Systèmes solaires thermiques :

- Ces systèmes utilisent l'énergie solaire pour chauffer l'eau.
- De nombreux systèmes existent pour produire de l'eau chaude utilisée dans les lavabos, douches et baignoires.



2. Systèmes solaires photovoltaïques :

- Ces systèmes convertissent l'énergie solaire en électricité.
- Les luminaires incluant un panneau solaire sont inclus dans la fiche Éclairage

3. Turbines éoliennes

4. Accessoires pour énergie renouvelable :

- Batteries de stockage : Une batterie de stockage solaire rend possible une plus grande utilisation de l'énergie produite par les panneaux solaires photovoltaïques à la maison.
- Répartiteurs photovoltaïques.
- Stores à énergie solaire.

Veillez noter que les éléments suivants sont présents, avec des précisions dans la fiche **Chauffage**.

1. Pompes à chaleur :

Une pompe à chaleur fonctionne un peu comme un réfrigérateur inversé, prenant en mode chauffage les calories de l'extérieur pour produire de la chaleur. Certes, le processus de déplacement de la chaleur consomme de l'électricité, mais beaucoup moins que chauffer le même espace avec un chauffage électrique par exemple :

- Pompes à chaleur air/air ou air/eau.
- Pompes à chaleur géothermiques.
- Accessoires de pompe à chaleur.

2. Systèmes de micro-cogénération (micro CHP) :

- Ces systèmes peuvent produire simultanément de la chaleur et de l'électricité à partir de la même source d'énergie. Par exemple produire de l'électricité tout en chauffant de l'eau.

Pour en savoir plus sur les chaudières à très haute performance énergétique, [cliquez ici](#).

3. Systèmes mécaniques de récupération de chaleur :

Basé sur la ventilation, ce type de système utilise la chaleur de l'air évacué du foyer pour chauffer l'air entrant, comme une VMC double flux.

Veillez noter qu'il existe des critères liés dans les fiches « Piloter sa consommation d'énergie » et « Isolation ».

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.



Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

(1) Source : [Chiffres clés des énergies renouvelables 2023, Ministère de la Transition Énergétique](#)

(2) Source : [Guide Tout comprendre : les pompes à chaleur, ADEME](#)

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

